
Jamie Ross
President
Présidente



Wade Ireland
Financial Secretary
Secrétaire financier

Airline Local 2002 / Section locale aérienne 2002
www.caw2002tca.ca

July 4, 2013

Respect in our Workplaces

The CAW is committed to promoting workplaces that are free from harassment. As a Union, we must stand together to promote healthy workplaces and celebrate the diversity that makes us stronger.

Workplace harassment is a series of acts or behaviours that are direct or indirect that a person knows – or should have known – are unwelcome. It creates an intimidating, hostile and threatening environment that negatively affects a persons' dignity, work performance or working relationships.

Harassment takes on many forms and includes making negative remarks about a person's race, religion, sexual orientation, disability (or perceived disability) as well as the spreading of malicious rumours, gossip, or innuendo that may or may not be true.

The workplace normally constitutes the work area, such as an airport location or Call Centre. However, it can extend beyond these limits if the behaviours negatively affect the individual's working relationships. Therefore, harassment spread through social media (Facebook, Twitter, blogs, etc.) may fall within workplace policies on harassment.

Harassment is a serious matter and may subject individuals engaging in these behaviours to disciplinary measures by the employer and potentially escalate into legal proceedings.

As members of CAW Local 2002, I encourage everyone to take a stand against harassment. This may simply involve not participating in behaviours that might be potentially harmful to another person.

In solidarity,

Jamie Ross, President, CAW Local 2002
Your CAW Local 2002 Bargaining Committees

Jamie Ross
President
Présidente



Wade Ireland
Financial Secretary
Secrétaire financier

Airline Local 2002 / Section locale aérienne 2002
www.caw2002tca.ca

4 Juillet 2013

Le respect dans nos milieux de travail

Les TCA font la promotion de milieux de travail sans harcèlement. En tant que syndiqués, nous devons travailler ensemble à promouvoir un milieu de travail sain et célébrer la diversité qui nous rend plus forts.

Le harcèlement au travail est une série de gestes ou de comportements directs et indirects, et dont la personne qui les commet sait ou devrait savoir qu'ils sont déplacés. Ces gestes et comportements créent un environnement de travail hostile et menaçant qui nuit à la dignité, au rendement et aux relations de travail de leur cible.

Le harcèlement adopte diverses formes : commentaires désobligeants sur la race, la religion, l'orientation sexuelle ou le handicap (réel ou perçu) d'une personne, rumeurs désobligeantes et commérages, sous-entendus fondés ou non, etc.

Par milieu de travail, on entend habituellement l'aire de travail, comme un établissement aéroportuaire ou un centre d'appels, mais, si le comportement négatif affecte les relations de travail de la personne ciblée, le harcèlement peut sortir de ce cadre restreint. Par exemple, les politiques contre le harcèlement au travail peuvent tenir compte du harcèlement sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, blogues, etc.).

Le harcèlement est une chose sérieuse et les personnes qui font du harcèlement s'exposent aux mesures disciplinaires de l'employeur. De plus, certains cas peuvent donner lieu à des poursuites.

J'encourage tous les membres de la section locale 2002 à s'opposer au harcèlement. Parfois, il suffit de refuser de participer à des comportements susceptibles de nuire à autrui.

Salutations solidaires,

Jamie Ross, présidente de la section locale 2002 des TCA
Comité de négociation, locale 2002, TCA